

30 janvier 2009

**Protocole d'accord relatif à la fermeture de l'entreprise  
au titre des congés payés 2009**

entre La Société TDA ARMEMENTS S.A.S. représentée par :

Christine BLOT, Directrice des Ressources Humaines

Et les Organisations Syndicales

CFDT	représentée par Didier FOURCOT,
CFE-CGC	représentée par Christophe VILLETTE,
CGT	représentée par Armelle BRUANT et Sébastien COEFFIC

Il a été convenu ce qui suit :

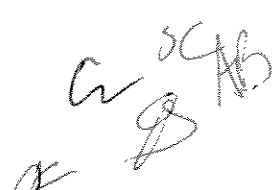
**PREAMBULE :**

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires en cours et suite à la première réunion du 16 décembre 2008, les organisations Syndicales et la Direction sont convenues d'évoquer par le présent accord le sujet relatif aux congés payés définis sur l'année 2009 de manière à permettre d'informer au plus tôt l'ensemble du personnel en attente sur le sujet.

A l'issue de la réunion du 20 janvier 2009, les parties se sont entendues pour appliquer les dispositions suivantes :

Tenant compte du fonctionnement global du site et de notre organisation interne, la fermeture collective, au titre des congés payés de l'établissement de la Ferté Saint Aubin et de l'antenne commerciale de Massy, se fera :

- **du vendredi 31 juillet 2009 au matin au vendredi 21 août 2009 au soir** soit :
  - ↳ 15 jours ouvrés de congés payés positionnés (du 3 août au 21 août 2009 inclus)
  - ↳ repositionnement du 15 août 2009 (31 juillet 2009)



• **du Jeudi 24 décembre 2009 au matin au Jeudi 31 décembre 2009 au soir**

↳ soit 5 jours ouvrés de congés payés positionnés

Il sera demandé une attention particulière à la planification des congés payés afin de gérer au mieux les absences par service et de permettre un fonctionnement interne dans les meilleures conditions possibles concernant notamment les soldes éventuels de congés payés 2008.

**2. Durée et application du protocole d'accord**

Le protocole d'accord est conclu pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2009, il cessera automatiquement de produire effet à cette date.

**3. Publicité du protocole d'accord**

Le présent protocole d'accord sera déposé en cinq exemplaires à la direction départementale du Travail et de l'Emploi du siège de la société et un exemplaire au secrétariat - greffe du Conseil de Prud'hommes d'Orléans.

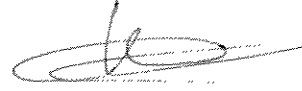
Fait en 8 exemplaires à La Ferté Saint Aubin, le 30 janvier 2009


Pour la Société TDA ARMEMENTS S.A.S.

La Directrice des Ressources Humaines Christine BLOT



Pour les Organisations Syndicales

Pour la CFDT Didier FOURCOT 

Pour la CFE-CGC Christophe VILLETTE 

Pour la CGT Armelle BRUANT 

Sébastien COEFFIC 